

Vous êtes producteur de biodéchets ?

Vous voulez les valoriser ?

Vous souhaitez anticiper la réglementation applicable en 2016 ?

Le G.I.E



vous aide à mettre en place votre plate-forme de compostage :

- Analyse de vos besoins
- Conception d'un composteur adapté (taille, capacité, fonctions)
- Fabrication et intégration paysagère du composteur
- Entretien régulier
- Valorisation du compost sur place si possible

Pour ce projet, le GREEN se charge de coordonner les acteurs régionaux spécialisés.



Votre partenaire local

Une entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire réalise :

- La préparation de la zone d'implantation
- La pose du composteur et son intégration paysagère
- L'entretien régulier du composteur (retournement et apport de matière carbonée)
- La collecte du compost en vue de son utilisation

Porteur du projet

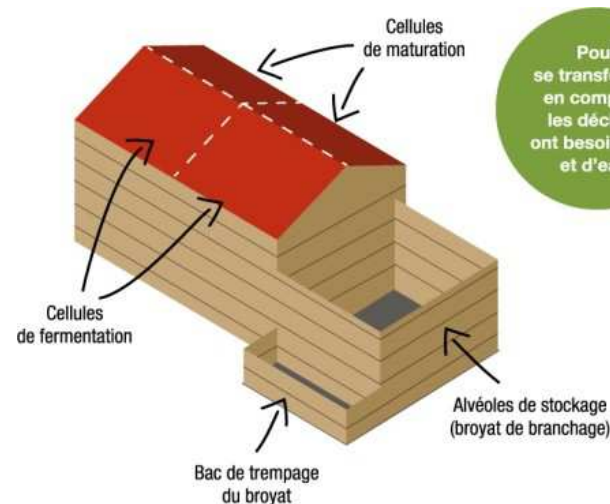
Pour qui ?

- Pour les **commerces et la grande distribution** (fruits et légumes, poissonnerie, boucherie, fromagerie, produits frais)
- Pour la **restauration** commerciale et collective (rebuts de préparation de repas, huiles alimentaires, restes de repas)
- Pour les **marchés** (invendus des étals)

Pourquoi ?

Le **code de l'Environnement** (articles R 543-225 à R 543-227 issus de l'article 26 du décret n° 2011-828 du 11 juillet 2011) : les « gros producteurs » de déchets fermentescibles **sont tenus de les faire traiter en vue de faciliter leur retour à la terre** sous forme d'amendements organiques.

La circulaire du 10 janvier 2012 fixe **les modalités d'application**



G.I.E GREEN - 1 rue du 6 juin - 17400 Bignay

M. Gabriel Grimaud - Tél. 06 03 54 24 99
mail : contact@gie-green.fr